

ASSOCIATION DES COMMUNES POUR L'ORGANISATION MEDICO-SOCIALE DU DISTRICT DE LA BROYE

Assemblée des délégués

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 6 novembre 2024, à 19H30, à Montagny-la-Ville

Présidence : M. Nicolas Kilchoer, Préfet du district de la Broye

Excusés : Marie-Claire Corminboeuf, membre du comité ; Valérie Piller-Carrard, Conseillère nationale ; Françoise Repond, infirmière-chef EMS Les Lilas, Nadia Savary, députée ; Patrick Castioni, Président CG Cheyres-Châbles et la commune de Vallon.

1. Accueil et introduction

M. le Président ouvre la séance et souhaite une cordiale bienvenue à toutes les personnes présentes.

Deux scrutateurs sont désignés :

M. Philippe Cotting
Mme Dominique Regueiro

2. Appel des communes

La commune de Vallon est excusée. Le nombre de voix s'élève donc à 71 sur un total de 72. Avec une majorité à 36 voix l'assemblée peut valablement délibérer.

La convocation comprenant l'ordre du jour a fait l'objet d'une parution dans la Feuille officielle et a été envoyée par courriel le 16 octobre 2024 aux délégués.

Nicolas Kilchoer précise que le budget sera présenté au point 4 et que la discussion se fera au point 5 incluant la lecture du rapport de la Commission financière.

L'ordre du jour est validé en l'état.

3. Approbation du procès-verbal du 29 mai 2024

M. le Président soumet au vote des délégués le procès-verbal susmentionné qui ne soulève aucune remarque. Il est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

4. Présentation des Budgets 2025

Nicolas Kilchoer relève que la première version du budget prévoyait une augmentation de plus de 10%. Lors du comité de direction du 10 octobre dernier il a été demandé à la direction générale du RSSBF de diviser l'augmentation du budget par 2. La direction a donc retravaillé ce budget pour arriver à une augmentation finale de 5.5%.

Lors de sa prise de parole, Valérie Nicolet diffuse une vidéo de présentation du RSSBF, illustrant les activités et les valeurs de l'organisation.

En introduction, elle annonce une croissance de la population de 2% et présente la croissance démographique du district, plus particulièrement en lien avec le vieillissement de la population. Bien que la Broye soit le district qui vieillit le moins rapidement parmi les six districts fribourgeois, le nombre de nonagénaires devrait augmenter de 85 % d'ici 2030. Ces personnes de plus de 90 ans seront de futurs bénéficiaires de nos services. En tant qu'organisation d'utilité publique, le RSSBF a la responsabilité de répondre à leurs besoins.

Pour anticiper cette demande, la construction des deux nouveaux EMS ajoutera 52 lits supplémentaires. Cependant, face aux contraintes de capacité, il sera crucial d'accentuer le

maintien à domicile, une priorité pour la communauté broyarde. Malgré les incertitudes autour des soins à domicile, les projections indiquent une augmentation de 30% du nombre d'heures d'intervention d'ici 2030 (+6%/an), soit une progression annuelle de 6%. Ces estimations restent toutefois dépendantes de la demande réelle.

Les défis du recrutement

Valérie Nicolet aborde également le défi majeur du recrutement. Attirer et fidéliser les futurs collaborateurs sera une priorité essentielle dans un contexte où plus de 600 lits d'EMS sont prévus dans le canton d'ici 2030. Actuellement, le RSSBF compte 440 collaborateurs, et les prévisions montrent un besoin de plus de 500 collaborateurs dans les quatre prochaines années. Assurer un environnement de travail sain et motivant est donc fondamental pour éviter l'épuisement professionnel et les troubles musculosquelettiques, garantissant ainsi la qualité des services.

Présentation du budget

En abordant le budget, Valérie Nicolet met en lumière les ressources indispensables au bon fonctionnement du réseau. Elle présente une version révisée du budget, incluant des suppressions de postes, tels que 3.4 EPT pour le SASDB, un poste de chargé de santé et sécurité au travail et un poste pour l'intendance. Sont également supprimés le budget pour la sortie du personnel à l'occasion des 5 ans du RSSBF, estimé à CHF 20'000.- et le plan de mobilité. Elle informe que les investissements nécessaires à l'activité ont été constitués sous forme de lots qui pourront être amortis sur 5 à 10 ans.

L'augmentation du budget de 5.5% a été validée et soutenue par tous les membres du comité.

Pour Valérie Nicolet, il est essentiel d'améliorer l'efficacité de l'organisation. Elle a rappelé avec émotion le soutien manifesté aux soignants durant la pandémie de Covid-19 et a tenu à rendre hommage au dévouement quotidien des collaborateurs du RSSBF, qui œuvrent auprès des résidents, clients, hôtes et bénéficiaires. Même si les applaudissements ont cessé, leur engagement reste inestimable.

Serges Clot présente les budgets selon les documents annexés à la convocation.

4.1 RSSBF

Pas d'indexation des salaires, uniquement les annuités, ce qui correspond à environ 1% de la masse salariale (pour toutes les entités).

Les charges du Réseau sont mises à zéro et réparties dans les différentes entités.

Pas de questions de la part des délégués.

4.2 EMS

Demande de 2 EPT supplémentaires pour l'intendance. Pas d'augmentation du prix de pension qui reste à CHF 108.-. En réponse à la motion Antoinette de Weck - François Ingold du 24.11.2023 demandant une indexation du prix de pension en EMS au coût de la vie, une loi doit être rédigée pour une entrée en vigueur probable en 2026.

Un montant de CHF 333'377.- d'augmentation pour les communes, soit 12.9%.

Un benchmark sera fait par Valérie Nicolet l'année prochaine concernant les frais d'aumônerie qui sont relativement élevés par rapport à d'autres districts.

Pas de questions de la part des délégués.

4.3 Entités sociales (SSDB et SOC)

SSDB : Les montants pour l'aide matérielle sont mis à niveau en fonction des chiffres au 30.06.2024 et de l'augmentation du nombre de dossiers.

SOC : La moyenne des éléments facturés est à CHF 800.-. Une augmentation de 0.8 EPT est mise au budget.

Pour les 2 services, cela représente un montant de CHF 225'689.- d'augmentation pour les communes.

Pas de questions de la part des délégués.

4.4 Service d'aide et de soins à domicile de la Broye

Augmentation de 3 EPT. Un travail de restructuration du service est en cours et vise une amélioration des taux de facturation.

Cela représente une baisse de subvention de CHF 80'544.- pour les communes.

Pas de questions de la part des délégués.

4.5 Indemnités forfaitaires (IF)

C'est le poste qui alourdi fortement le budget. Au budget 2024 il avait été décidé de ne pas augmenter le montant. Le 12.12.2023, le Conseil d'Etat a décidé d'augmenter le montant de l'indemnité maximale de CHF 25.- à 35.-. Ceci provoque une augmentation effective de CHF 300'000.- (+ CHF 50'500.- pour les nouveaux dossiers) pour les communes.

Pas de questions de la part des délégués.

4.6 Ambulances/SMUR

Il s'agit d'un montant forfaitaire avec le canton de VD.

Conclusion

Pour le budget 2025, un montant total de CHF 15'816'238.- est demandé aux communes, soit une augmentation de CHF 829'022.- (5.5%) par rapport à 2024.

Pour les investissements, Serges Clot explique que ces derniers ont été constitués en lot afin de répartir les amortissements sur plusieurs années.

Une comparaison des subventions communales depuis 2020 est présentée, cette dernière représente une augmentation de 32.3%.

5. Discussion et approbation des budgets de fonctionnement et investissements

Fatima Granget lit le rapport de la Commission financière qui a été envoyé par courriel aux délégués le 31 octobre dernier (cf. document annexé). Il est notamment relevé qu'une comptabilité analytique doit rapidement être mise en place. Elle précise, qu'au moment de rédiger leur rapport, la décision du Conseil d'Etat de ne pas augmenter le prix de pension en EMS n'était pas encore connue.

Pas de questions de la part des délégués à la Commission financière.

La parole est donnée à Philippe Aegerter, Conseiller communal à Estavayer, afin de présenter l'amendement déposé par sa commune. Il explique que les communes ont peu de marge de manœuvre et qu'augmenter les impôts ou les contributions immobilières ne passera pas avant 2029 au sein de sa commune. Le budget des EMS est proche d'une augmentation de 13% et ceci l'interpelle, notamment pour les postes à l'intendance qui sont, selon lui, pas nécessaires. Il regrette que le prix de pension n'ait pas été augmenté par le Conseil d'Etat et que nous nous sommes faits roulés dans la farine avec les indemnités forfaitaires.

Nicolas Kilchoer précise qu'il a besoin, de la part de Philippe Aegerter, d'un montant précis pour pouvoir faire voter les délégués. Philippe Aegerter annonce un montant de CHF 147'000.- de réduction de budget dans les EPT.

Catherine Plüss souhaite préciser, au nom du comité, qu'ils sont extrêmement soucieux des budgets présentés. Il est très important de relever que le budget présenté ce soir est celui qui a le plus de chance de ne pas avoir d'augmentation à la fin de l'année, notamment s'il faut payer des heures supplémentaires en fin d'année car nous n'avons pas pu engager le personnel nécessaire.

Jean-Luc Clément, Syndic de Montagny, prend la parole. Il aimerait savoir quel est le montant à payer pour les heures supplémentaires. Valérie Nicolet lui explique qu'il s'agit notamment de personnel interim qu'il a fallu augmenter car le personnel de l'intendance (aux Fauvettes et aux Lilas) ne peut pas prendre sa pause le week-end car il y a beaucoup de visiteurs (mise en place, service des repas, etc.). Jean-Luc Clément insiste sur le fait qu'il veut avoir un montant des heures supplémentaires ? Serges Clot répond que la provision est de CHF 80'000.- et qu'on paie environ CHF 30-40'000.- d'employés temporaires. Valérie Nicolet précise qu'aujourd'hui on estime que c'est 2 postes mais peut-être que ce sera moins. Raphaël Monnerat, responsable RH du RSSBF, fait remarquer qu'il y a 2 choses différentes : les heures supplémentaires sont provisionnées et ne sont pas dans le budget, mais les employés temporaires sont pris sur l'exploitation. Afin de sensibiliser les gens au travail de l'intendance

nous travaillons beaucoup avec des stagiaires ou des PET (programme d'emploi temporaire) car ceci ne nous coûte rien, mais jusqu'où sommes-nous éthiques de profiter de ce genre de prestations d'employés gratuits.

Nicolas Kilchoer fait référence à l'info SCom 24/2024 « Procédure à suivre lors du vote du budget » et explique que la Commission financière a le droit de prendre la parole. Michaël Willimann, membre de la Commission financière, explique que les coûts étaient déjà là mais pas dans les budgets et qu'il s'agit maintenant de trouver une solution pour ces heures supplémentaires. Il est bien possible de baisser le budget mais le coût est quand même là.

Nicolas Kilchoer explique la suite de la procédure selon la loi sur les communes et lit l'article 15. Le procédé est clair pour tout le monde.

Les délégués doivent donc voter le budget ordinaire comme présenté par le comité.

Résultats : 48 approuvés / 21 refusés / 2 abstentions.

A la majorité, les budgets de fonctionnement et d'investissements 2025 sont acceptés.

6. Election de M. Jacques Moret, en qualité de membre du comité, en remplacement de M. Jean-Claude Volta

Nicolas Kilchoer souligne qu'il s'agit là d'un remplacement naturel car Estavayer a un siège de plein droit au sein du comité.

L'élection de Jacques Moret est approuvée par acclamation.

7. Election d'un élu provenant de la Basse-Broye, en qualité de membre de la Commission sociale, en remplacement de M. Nicolas Savoy

Philippe Cotting, Syndic de Delley-Portalban, présente la candidature de Anne-Paule Rossel Serio et excuse son absence car elle est retenue par une autre commission ce soir. Il est convaincu qu'elle aura toutes les compétences malgré un emploi du temps très chargé.

Il n'y a pas d'autres candidatures.

L'élection de Anne-Paule Rossel Serio est approuvée par acclamation.

8. Etat des dossiers en cours

EMS Broye : Catherine Plüss fait un bref point de situation. La Coba attend encore le retour de l'enquête préalable autant pour le PAD que pour le projet. Il est prévu de mettre à l'enquête le bâtiment courant février 2025. Les contrats avec les architectes et les différents ingénieurs sont signés. Nicolas Kilchoer informe que la version finale des plans a été validée par la Coba.

Valérie Nicolet informe que la **stratégie** et le **plan financier** sont 2 gros projets qui sont à bout touchant. Elle espère obtenir tous les éléments pour pouvoir contenir les coûts et surtout avoir une rigueur par rapport aux deniers publics. Ces projets seront présentés à l'assemblée des délégués de mai 2025.

Le 22 septembre dernier, le peuple a voté OUI pour les **PC Familles**. Valérie Nicolet ne sait pas encore ce que les communes ont reçu comme information du canton. Avec Catherine Tomala elles sont à disposition pour toutes questions par rapport à ce dossier. Les communes confirment, qu'à ce jour, elles n'ont pas encore reçu d'informations. Catherine Tomala informe qu'une collaboration doit être mise en place avec l'ECAS et qu'elle participera au groupe de travail. Elle pourra ainsi transmettre des informations si nécessaire. A la demande de Nicolas Kilchoer, Catherine Tomala doit se renseigner et transmettre des compléments aux communes.

9. Divers

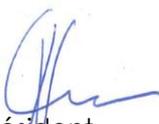
Bernard Pochon informe que les ambulances CSU-nvb inaugurent officiellement leurs locaux ce jeudi 7 novembre. Journée portes-ouvertes ce samedi matin de 10h à 16h.

Violaine Bulliard questionne par rapport à la tarification TARDOC qui va démarrer en 2025. Est-ce que ceci a été mesuré par le Réseau, y aura-t-il une incidence ? Laurent Bourgeois, directeur des soins, répond que ceci n'a pas été intégré car il y a encore un grand flou autour

de ce sujet notamment avec la reconnaissance des infirmières de pratiques avancées (Infirmières au bénéfice d'un master universitaire). Il craint des répercussions sur les tarifs OPAS.

Les participants sont cordialement invités à partager une verrée.

Le Président clôt l'assemblée à 20h55.



Le Président
Nicolas Kilchoer



La secrétaire
Aline Volery